



Séance ordinaire
du 11 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 11 septembre 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Léonne Bergeron, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe est également présente.

1

RÉSOLUTION 2023-09-185
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2

RÉSOLUTION 2023-09-186
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux : séance ordinaire du 14 août 2023 et séance extraordinaire du 21 août 2023
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et ressources humaines
 - 6.1. Autorisation le paiement des dépenses du mois d'août 2023
 - 6.2. Autorisation de paiement de factures
 - 6.3. Adoption du règlement numéro 2023-551 relatif aux modalités de publication des avis publics
 - 6.4. Entériner le mandat à la firme DHC avocats pour représenter la municipalité - dossier CNESTT 150037028 et dossier TAT 1279581



Séance ordinaire
du 11 septembre 2023

- 6.5. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 6.6. Embauche d'une adjointe exécutive à la direction générale, poste cadre
7. Sécurité publique
 - 7.1. Autorisation de signatures – Entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
 - 7.2. Autorisation de signatures – contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1 et contrat de service pour la répartition des appels incendies
 - 7.3. Embauche de monsieur Bruno O'Reilly, à titre de pompier à temps partiel
 - 7.4. Avis de motion et dépôt du projet règlement numéro 2023-552 sur la prévention des incendies
8. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 8.1. Tricentris, contribution supplémentaire pour 2023
 - 8.2. Achat de gravier pour l'entretien des chemins d'hiver
 - 8.3. Achat de sel traité pour l'entretien des chemins d'hiver
 - 8.4. Résultat de l'appel d'offres public – remplacement du réseau sanitaire rue de la Maison-de-Pierre
9. Urbanisme, environnement et patrimoine
10. Loisirs, culture et vie communautaire
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance

3

**RÉSOLUTION 2023-09-187
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE ORDINAIRE DU
14 AOÛT 2023 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 août 2023 et de la séance extraordinaire du 21 août 2023, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

INFORMATION AUX CITOYENS

4.1

Maire

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1

**RÉSOLUTION 2023-09-188
APPROBATION LE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT
2023**



Séance ordinaire
du 11 septembre 2023

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois d'août 2023, au montant de 232 085,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.2

**RÉSOLUTION 2023-09-189
APPROBATION DE PAIEMENT DE FACTURES**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement aux fournisseurs suivants :

Fournisseur	Montant
PSM Gestion de Risques Inc.	1 558,41 \$
Les Transporteurs en vrac secteur Labelle Inc.	4 475,37 \$
Recyclage Jorg inc.	3 432,00 \$
Fédération québécoise des municipalités	7 841,69 \$
CRD CREIGHTON	1 350,21 \$
Leïko équipements Inc.	1 276,22 \$
Excavapro Inc.	2 115,54 \$
	22 049,44 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.3

**RÉSOLUTION 2023-09-190
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-551 RELATIF AUX
MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal, ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-551 relatif aux modalités de publication des avis publics, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.4

**RÉSOLUTION 2023-09-191
ENTÉRINER LE MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS POUR
REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ - DOSSIER TAT 1279581 ET
DOSSIER CNESST 150037028**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'entériner le mandat à Me André Giroux de la firme DHC avocats, pour représenter la Municipalité dans les dossiers suivants : Tribunal administratif du travail (TAT) 1279581 et Commission des normes et de la santé et sécurité du travail (CNESST) 150037028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 septembre 2023

6.5

**RÉSOLUTION 2023-09-192
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028)
– NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC
ET DU CANADA**

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;



Séance ordinaire
du 11 septembre 2023

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu, que la municipalité de L'Ascension demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députées Mme Marie-Hélène Gaudreau et Mme Chantale Jeannotte, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.6

**RÉSOLUTION 2023-09-193
EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE EXÉCUTIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE, POSTE CADRE**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'embaucher madame Linda Robert, à titre d'adjointe exécutive à la direction générale, poste cadre, à compter du 2 octobre 2023 et d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail.

L'embauche est assujettie à une période de probation de 6 mois. Après la période de probation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.1

**RÉSOLUTION 2023-09-194
AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'autoriser le renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-



Séance ordinaire
du 11 septembre 2023

Rouge, au coût de 225 \$ par année, pour 3 ans et d'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.2

**RÉSOLUTION 2023-09-195
AUTORISATION DE SIGNATURES – CONTRAT DE SERVICE POUR
LA GESTION DES APPELS 9-1-1 ET CONTRAT DE SERVICE POUR
LA RÉPARTITION DES APPELS INCENDIE**

CONSIDÉRANT que CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1. de la *Loi de la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT que CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendies, tel que défini à la *Loi de la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT que CAUCA est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer le mandat de la répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier à signer les contrats avec le Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour la gestion de la répartition des appels incendie et pour la gestion des appels 9-1-1.

La présente résolution annule la résolution 2023-08-168.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.3

**RÉSOLUTION 2023-09-196
EMBAUCHE DE MONSIEUR BRUNO O'REILLY, À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'embaucher monsieur Bruno O'Reilly, à titre de pompier à temps partiel à compter du 11 septembre 2023 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'appliquer la politique salariale du Service en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 septembre 2023

7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-552 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion est donné par madame Marie-Claude Bélanger qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 2023-552 sur la prévention des incendies et procède au dépôt du projet de règlement.

**8.1 RÉOLUTION 2023-09-197
TRICENTRIS, CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE POUR 2023**

CONSIDÉRANT la modification du Règlement de régie interne Tricentris adoptée par la majorité des voix exprimées par les membres présents à l'Assemblée générale extraordinaire du 17 août 2023 ;

CONSIDÉRANT que les contributions annuelles des membres et les revenus des opérations de Tricentris ne couvriront pas les frais d'exploitation de l'entreprise pour les années 2023 et 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une contribution supplémentaire est requise de la part des membres afin de couvrir les frais d'exploitation de Tricentris pour les années 2023 et 2024 ;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 *Contribution supplémentaire* du Règlement autorisant le conseil d'administration à déterminer le montant et les termes de paiement de cette contribution supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser le paiement à Tricentris de la contribution financière 2023, au montant de 11 489,62 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser une affectation du surplus pour défrayer le montant net de la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**8.2 RÉOLUTION 2023-09-198
ACHAT DE GRAVIER POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour la fourniture d'abrasif de type MG 10-14 (0-3/8'') pour l'entretien des chemins d'hiver 2023-2024, pour un minimum de 4000 tonnes métriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'acheter de Les Agrégats de Labelle Inc., 4000 tonnes d'abrasif de type MG 10-14 (0-3/8''), pour l'entretien des chemins d'hiver 2023-2024, au coût de 9,34 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 septembre 2023

8.3 **RÉSOLUTION 2023-09-199**
ACHAT DE SEL TRAITÉ POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS
D'HIVER

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour l'achat de sel traité pour l'entretien des chemins d'hiver 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'acheter de Multi Routes Inc., 75 tonnes métriques de sel Performance, pour l'entretien des chemins d'hiver 2023-2024, au coût de 148,00 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.4 **RÉSOLUTION 2023-09-200**
RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – REMPLACEMENT
DU RÉSEAU SANITAIRE RUE DE LA MAISON-DE-PIERRE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le remplacement du réseau sanitaire rue de la Maison-de-Pierre

CONSIDÉRANT qu'une entreprise soumissionnaire a déposé une soumission dans les délais requis et qu'elle a été jugée recevable; soit :

Excapro Inc. au montant de 560 688,54 \$

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire pour la réalisation des travaux est de 319 365 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de refuser la soumission d'Excapro inc. puisque la Municipalité n'a pas les fonds disponibles pour réaliser le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

12 **CORRESPONDANCE**

13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14 **RÉSOLUTION 2023-09-201**
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 septembre 2023

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Léonne Bergeron, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Léonne Bergeron
Directrice générale adjointe et
Greffière trésorière adjointe

Jacques Allard,
Maire

Léonne Bergeron
Directrice générale adjointe et
Greffière trésorière adjointe

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire